

Réforme des retraites

Vers un système qui ne dit pas son nom !

La CGT était reçue mercredi 20 février par Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites, pour aborder la question de l'indexation des pensions.

La CGT a réaffirmé sa revendication que l'indexation se fasse sur les salaires, aussi bien dans la constitution des droits à retraite, que pour la revalorisation des pensions déjà liquidées.

Le Haut-commissaire pose la question de substituer l'indexation actuelle basée sur l'inflation, pour la remplacer par une indexation sur les salaires. Cependant, la façon dont il conçoit les mécanismes de revalorisation retire à cette mesure l'essentiel de sa portée, puisqu'elle implique la baisse du taux de remplacement à la liquidation de la retraite. Dit autrement, il s'agit d'une baisse nette de la pension servie au moment du départ.

Conscient de cet écueil, il propose donc de tempérer cette règle par un coefficient de minoration qui aboutirait à une revalorisation intermédiaire entre les salaires et l'inflation, ce qui est le mécanisme mis en œuvre dans le modèle suédois...

La raison est simple : il est impossible de garantir l'indexation sur les salaires si le taux cotisation est figé définitivement, comme cela a été annoncé le 10 octobre dernier.

Pour la même raison, en cas d'allongement de l'espérance de vie, il faudrait accepter une baisse de la pension ou retarder son départ en retraite, puisqu'on s'interdit d'augmenter les cotisations.

Le haut-commissaire élude la question du devenir des réserves des différents régimes de retraite (près de 120 milliards d'euros aujourd'hui). Il envisage toutefois d'instaurer des réserves dans le système universel, destinées à amortir les aléas économiques ou démographiques futurs.

À ce stade, il écarte l'idée d'une règle d'or comme instrument de pilotage financier du système, mais il préconise d'encadrer la future gouvernance dans un carcan de « déficit régulé » dont les contours s'inspireraient des critères de la loi du 20 janvier 2014 et d'un équilibre financier du système.

Les orientations se précisent, la CGT réaffirme qu'il n'est pas acceptable d'envisager un tel système, ce projet de réforme de retraites vise à réduire la baisse des droits et pensions contrairement à ce que nous proposons.

Pour exiger une réforme du progrès social, la CGT appelle à participer massivement aux initiatives du 19 mars 2019 et continuera à défendre les droits et intérêts des salariés actifs et retraités.

Montreuil, le 21 février 2019